

## **ENQUÊTE PUBLIQUE, SAS BIOROUSSILLON, EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE DES DIGESTATS DE L'USINE DE MÉTHANISATION SITUÉE A PERPIGNAN.**

### **COMMUNE DE TORDÈRES - AVIS NÉGATIF**

La municipalité de Tordères s'oppose fermement au projet d'extension du plan d'épandage des digestats de l'entreprise Bioroussillon sur les sols du territoire de la commune.

En effet, les parcelles concernées par cet épandage sont beaucoup trop proches du mas patrimonial « La Teularie », dit aussi « Clos Saint-Jean », regroupant une famille de huit habitants qu'il convient de protéger de la pollution qu'implique l'apport de digestats, tant en termes olfactifs que chimiques (« azote présent presque entièrement sous forme ammoniacale, avec un fort risque de volatilisation notamment dans les conditions climatiques des territoires visés » peut-on lire dans le rapport, avec avis réservé, de la MESE 34).

Dans l'annexe 1, la SAS Bioroussillon fait l'inventaire des répercussions qu'aura à subir le voisinage. En sus des questions de nuisances olfactives (notamment au moment du stockage) et de poussières générées par le passage du tracteur et de l'épandeur, la municipalité s'interroge sur les questions de transport et de livraison. En effet, nulle part il n'est fait mention que les camions de livraison du digestat emprunteraient la Traverse de Passa, une voie municipale particulièrement étroite, avec des courbes serrées par endroit et dotée d'un revêtement instable. Pour l'heure, cette voie ne fait pas encore l'objet d'un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes mais une réflexion est en cours pour en limiter la dégradation et cet arrêté du maire pourrait donc prochainement voir le jour.

La circulation des poids-lourds de livraison va également accroître le risque d'accident sur la départementale 615, où il est déjà difficile de croiser un tracteur ou une machine agricole, ou de doubler un véhicule lent.

Soulignons aussi que les parcelles concernées se situent de part et d'autre de la rivière de la Joncayrole (qui traverse ensuite la commune de Fourques et qui fait partie des affluents du Réart), ainsi qu'à la confluence de cette rivière avec le Correc de la Teularia, un ruisseau qui draine le secteur de la Teularie et de la Joncayrole. Il serait inconséquent de procéder à un épandage dans ce secteur car il pourrait engendrer une pollution de l'eau et porter atteinte à la biodiversité.

Enfin, les digestats, mêlés à la terre de sols dont l'activité microbiologique est déjà fragilisée par des périodes de sécheresse intense, risquent également de détériorer la qualité de ces sols.

Pour l'ensemble de ces raisons, la municipalité de Tordères refuse le projet d'extension et émet un avis négatif.

Pour le conseil municipal,

Maya LESNÉ, maire de Tordères